Qu’aucun d’entre vous ne boive debout.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu’aucun d’entre vous ne boive debout. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Dans ce récit de la tradition prophétique, le Prophète (sur lui la paix et le salut) interdit à quiconque de boire debout, sauf s’il le fait par nécessité. Cette interdiction doit être comprise comme un acte déconseillé.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5349

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee